

CHAMPROND EN GATINE



n°45

Juin 2014

La Feuille de Chou municipale

Les Grandes Ventes

La Massonnerie

La Suarderie

Tourcheronde

Villemaigre

4 entrées piscine
offertes aux enfants
de la commune

1 composteur
gratuit par foyer

Depuis le 02 Juin 2014,
la collecte des ordures ménagères
a lieu le LUNDI Matin

**Relevé des compteurs d'eau
du 16/06/2014 au 20/06/2014**

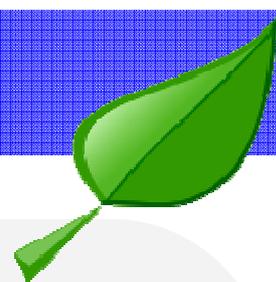
Voir planning page 35

Participez au 1er SLG !
Le 22 juin

Inscription avant le 17 juin
A découvrir page 29

Les festivités de l'été

Détails page 28



L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de vous
présenter une nouvelle
édition ...

Responsable de
publication :
Philippe Guillemet

A la mise en page :
Claire Tafoiry

A la relecture :
La commission
Communication

A la reproduction et
à la distribution :
Sophie Prella
Danièle Lopez
Marie-France Moinet
Jean Taquet

Mesdames, Messieurs,

Voici la dernière édition de notre bulletin municipal depuis les élections municipales de mars dernier.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous remercier chaleureusement de nous avoir accordé votre confiance.

Il est aussi important de remercier les conseillers municipaux qui n'ont pas sollicité à nouveau vos suffrages car ne souhaitant pas se représenter et qui ont œuvré pour le bien communal depuis de nombreuses années.

Comme nous vous l'avons dit pendant la campagne électorale, notre souhait est de poursuivre les projets que nous avons initiés notamment celui de notre boulangerie qui est désormais, en ce qui concerne les murs un bien communal. Pour cette nouvelle acquisition nous oeuvrons activement pour que nous ayons rapidement des repreneurs du fonds de commerce.

Les autres chantiers en cours vous sont connus, ils consistent essentiellement en la réhabilitation d'une partie de notre réseau d'eaux usées, l'extension de la salle des fêtes et la sécurisation de notre station de pompage.

Les autres projets sont liés au réaménagement de la place de l'église et si possible l'enfouissement des réseaux du carrefour de la route de Combres jusqu'à la place de l'église et un autre dossier d'importance est celui de l'interconnexion de notre réseau d'eau potable avec celui des Corvées les Ys.

Les commissions communales et intercommunales se mettent en place, nous finaliserons dans les semaines à venir notre organisation scolaire et périscolaire au regard des nouveaux rythmes de l'école décidés par le Ministère de l'Education Nationale.

Comme d'habitude à cette époque de l'année, nous vous encourageons à participer aux manifestations associatives et communales de l'été.

En saluant le travail de celles et ceux qui ont participé à cette nouvelle édition de notre bulletin municipal, je vous souhaite une bonne lecture de cette quarante-cinquième Feuille de Chou.

Eric Legros



● Le Conseil municipal ●



∞ Le Maire ∞



Eric Legros
Permanence : Le Mardi (17h00 - 19h00) et
le Samedi (10h00 - 12h00)

∞ Les Adjoints ∞



Philippe Guillemet
1er Adjoint
Permanence : Le Jeudi Soir (17h00 - 19h00)



Jean Taquet
2ème Adjoint



Denis Granger
3ème Adjoint

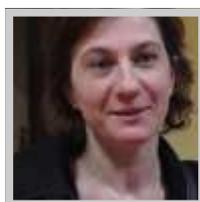
∞ Les Conseillers ∞



Christian Bornet



Jean-Pierre Brihaye



Valérie Chrétienne



Gaëlle Guyon



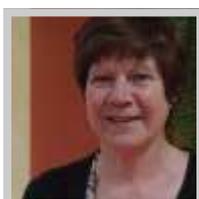
Nicolas Javoy



Luc Liard



Mireille Marie



Marie-France Moinet



Philippe Septier



Claire Tafoiry



Céline Védie





Les commissions communales

<p>Les membres du conseil municipal</p>	<p>Le Maire : Éric Legros</p> <p>1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet</p> <p>2^{ème} Adjoint : Jean Taquet</p> <p>3^{ème} Adjoint : Denis Granger</p>	<p>Les conseillers :</p> <p>Christian Bornet, Jean-Pierre Brihaye, Valérie Chrétienne, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Luc Liard, Mireille Marie, Marie-France Moinet, Philippe Septier,</p>
--	--	--

Les commissions communales

✓ **Urbanisme** :

Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Claire Tafoiry, Mireille Marie, Marie-France Moinet, Luc Liard.

✓ **Voirie et Réseaux** :

Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Christian Bornet, Philippe Septier, Claire Tafoiry, Luc Liard.

✓ **Bâtiments / Cimetière** :

Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon, Mireille Marie.

✓ **Eau et Assainissement** :

Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Céline Védie, Philippe Septier, Marie-France Moinet, Nicolas Javoy, Luc Liard, Christian Bornet.

✓ **Communication** :

Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Claire Tafoiry, Nicolas Javoy, Philippe Septier, Céline Védie, Luc Liard, Mireille Marie.

✓ **Champrond en Gâtine « Porte du Perche »** :

Éric Legros, Jean-Pierre Brihaye, Mireille Marie, Valérie Chrétienne.

Membre hors conseil : Claude Imhof

✓ **Appel d'offres** :

Titulaires : Céline Védie, Philippe Septier, Éric Legros.

Suppléants : Nicolas Javoy, Jean Taquet, Mireille Marie.

✓ **Fêtes-Fleurissement** :

Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Marie-France Moinet, Mireille Marie, Jean-Pierre Brihaye, Nicolas Javoy, Philippe Septier.

✓ **Finances : ensemble du conseil municipal**

✓ **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** :

Éric Legros, Jean-Pierre Brihaye, Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon, Luc Liard.

Membres hors conseil : A définir

✓ **Correspondant Défense** : Philippe Guillemet.

✓ **Commerces** :

Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Nicolas Javoy, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Luc Liard.

✓ **Impôts directs** :

Titulaires : A définir.

Suppléants : A définir.

Actualisé
suite aux élections





La Communauté de Communes des Portes du Perche

<p>Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Perche</p>	<p>Le Président : Éric Gérard</p> <p>1^{er} vice-président : Marylène Chevalier</p> <p>2^{ème} vice-président : Patrick Coutant</p> <p>3^{ème} vice-président : Éric Legros</p> <p>4^{ème} vice-président : Bruno Jérôme</p>	<p>Le bureau :</p> <p>Jean-Louis Igier, Jean Rousseau, Jean-Claude Rousseau, Michel Bizard, Charles Bonissol, Christophe Barral, Francis Fezard, Jean-Michel Cerceau, Jacques Flaunet.</p>
<p>Délégués communautaires : Éric Legros, Philippe Guillemet</p>		

Les commissions intercommunales

✓ **Commission finances :**

Délégués titulaires : Éric Legros, Philippe Guillemet. / Délégué suppléant : Denis Granger.

✓ **Education sport et culture :**

Délégués titulaires : Jean-Pierre Brihaye, Philippe Septier. / Délégué suppléant : Luc Liard.

✓ **Développement Économique :**

Délégués titulaires : Éric Legros, Philippe Guillemet. / Délégué suppléant : Jean Taquet.

✓ **Aménagement du territoire et environnement :**

Délégués titulaires : Denis Granger, Céline Védie. / Délégué suppléant : Christian Bornet.

✓ **Services à la Population :**

Délégués titulaires : Éric Legros, Marie-France Moinet. / Délégué suppléant : Gaëlle Guyon.

✓ **Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM):**

Délégués titulaires : Philippe Guillemet, Céline Védie. / Délégués suppléants : Nicolas Javoy, Christian Bornet.

✓ **Regroupement pédagogique :**

Champrond en Gâtine, Montlandon, Montireau, Saint Victor de Buthon

Délégués titulaires : Gaëlle Guyon, Valérie Chrétienne, Éric Legros, Marie-France Moinet.

✓ **Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) :**

Délégué titulaire : Denis Granger. / Délégué suppléant : Philippe Septier.

✓ **Parc Naturel Régional du Perche:**

Délégué titulaire : Jean-Pierre Brihaye. / Délégué suppléant : Mireille Marie.

✓ **Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP):**

Délégué titulaire : Éric Legros. / Délégué suppléant : Mireille Marie.

✓ **Conseiller Défense :** Philippe Guillemet.

✓ **Centre National d'Action Sociale (CNAS) :**

Délégués titulaires : Éric Legros, Marie-France Moinet.

✓ **Comité Bassin d'Emploi :**

Délégué titulaire : Jean Taquet. / Délégué suppléant : Jean-Pierre Brihaye.

✓ **ADMR :**

Délégués titulaires : Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon.

✓ **Croix Rouge :**

Délégué titulaire : Claire Tafoiry.

**Actualisé
suite aux élections**





Les résumés des conseils municipaux

RÉUNION DU 10 JUILLET 2013

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni en session ordinaire le mercredi 10 juillet 2013 à 20 h 30 sous la présidence d'Eric Legros, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents : Didier Guyon ; Christian Bornet pouvoir à Eric Legros.

Présence de Messieurs Caudmont, Le Dorlot et Fosse.

DOSSIER URBANISME DU RELAIS D'ALIGRE

Mr Caudmont informe le conseil municipal, qu'il envisage la construction d'une piscine couverte et chauffée et qu'il a confié le projet à Mr Le Dorlot, architecte afin qu'il établisse des esquisses à présenter au conseil municipal, préalablement au dépôt du permis de construire.

Mr Le Dorlot présente au conseil municipal deux esquisses :

. La première consiste en la construction d'un bâtiment deux pans avec toiture en tuiles plates, pente à 50 % et hauteur du mur sur rue de 6.50 m et bardage bois.

. La deuxième consiste en la construction d'un bâtiment à toit plat (toit terrasse), pente à 5 %, en zinc ou panneaux de plaque opaque, hauteur mur sur rue 3.50 m.

Le conseil municipal ne retient pas le projet avec bardage bois. Il souhaite aussi que l'ensemble de la parcelle soit végétalisée.

Mr Caudmont confirme que son projet doit s'intégrer dans le paysage.

Plusieurs hauteurs du mur d'enceinte de la propriété sont proposées : 1.80 m, 2 m ou 2.20 m.

Il est également présenté le projet de construction d'un auvent en annexe du garage côté logements. Le conseil demande à ce que le permis de construire intègre un toit à une pente.

En ce qui concerne la piscine, le conseil municipal demande :

- à ce que le bâtiment soit construit avec un toit à très faible pente (la nature du matériau de couverture étant à vérifier pour ne pas être en opposition avec notre PLU), toiture vitrée plutôt que bac acier.

- à ce que le pignon du bâtiment soit occulté par des arbustes de moyenne tige vue de la route de La Loupe.

- pour le dossier, une simulation paysagère conforme aux prescriptions sur l'ensemble du domaine avec emplacements des arbres, haies.

- à ce que le mur d'enceinte soit élevé à 2 mètres avec chapeau et liseré de briques à sa base. (voir école - cimetière de la commune)

- un plan d'ensemble du domaine synthétisant toutes les constructions présentes et à venir.

Quelques élus ont indiqué que le terrain aurait pu faire l'objet d'un décaissement pour diminuer l'impact visuel du bâtiment couvrant la piscine.

Il est ensuite donné lecture du compte-rendu de la réunion du 11 juin 2013, qui est approuvé à l'unanimité.

DOSSIER CŒUR DE VILLAGE : Aménagement du centre bourg et des portes d'entrées du village

Mr le Maire présente au conseil municipal le compte-rendu de la réunion spécifique à ce sujet du 9 juillet 2013. Il rappelle les modalités d'intervention de la Région en faveur des espaces publics. Le nouveau dispositif n'est pas soumis à la réhabilitation de logements comme le précédent. Les objectifs à poursuivre à travers la mise en œuvre de l'opération sont de favoriser l'accès aux commerces, rendre plus attractives la rue principale et la place de l'église, mettre en valeur l'église et ses abords, améliorer les aspects lien social et convivialité du centre bourg, encourager la pratique des déplacements piétonniers et cyclistes. Pour l'aménagement de l'espace public, la Région subventionnerait à hauteur de 30% avec une bonification de 10% si le projet comporte des clauses d'insertion. La région prendra en compte des critères liés au développement durable tels que la qualité d'ambiance, la préservation de la biodiversité, la sobriété énergétique, les circulations douces et la concertation des habitants.





Ainsi, il est rappelé que la commune a candidaté auprès de la région pour l'établissement d'un diagnostic en vue d'élaborer un Agenda 21 et qu'elle a mis en place quelques actions comme l'encouragement au tri sélectif, la réalisation d'un jardin à l'école, la réduction des pesticides sur les espaces verts.

La commune connaît une dynamique de développement : augmentation de la population, création d'un lotissement, sécurisation de l'école, aménagement piétonnier rue de l'étang.

En terme d'aménagements des espaces publics, il est envisagé de :

- . Poursuivre l'enfouissement des réseaux Grande Rue à partir de la route de Combres jusqu'à la place de l'église,
- . L'aménagement de la place de l'église et notamment l'accès à la boulangerie pour les personnes à mobilité réduite,
- . La mise en place de circulations douces et de cheminements touristiques et piétonniers tels le chemin rue de la Fontaine à la rue de la Chaussée,
- . La mise en valeur des abords de l'église, du lavoir, de l'étang du Panama par la mise en place de bancs pour l'aspect convivial, création d'une zone vélos,
- . Le déplacement éventuel du monument aux morts,
- . Signalétique à améliorer.

Le conseil municipal décide donc de formuler ces intentions d'aménagement du village auprès de la Région, sachant que les travaux pourraient être réalisés en 2014 ou 2015.

SIGNALETIQUE POUR LA CIRCULATION

Mr le Maire informe le conseil municipal, qu'il a reçu plusieurs demandes pour la mise en sens unique de la ruelle de la Tour, ce sujet nécessitant une réflexion plus approfondie, il est décidé d'étudier ce projet dans le cadre du dispositif « Cœur de Village ».

PROJET DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SIRP

Mr le Maire informe le conseil municipal que la personne, qui assure la surveillance de la cantine verra son contrat arrivé à son terme prochainement.

Par conséquent, Mr Legros propose au conseil municipal d'établir une convention entre la commune et le SIRP pour que Mme Couny, employée en CAE sur la commune et qui a effectué en avril/mai un stage à la cantine, assure la surveillance de la cantine à compter de la rentrée scolaire. Accord du conseil.

TARIF DU REPAS A LA CANTINE

Sur proposition du comité syndical du SIRP, le conseil municipal fixe le prix du repas à 2.85 € à compter de la rentrée scolaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- . Le permis de construire concernant l'extension de la salle des fêtes a été accordé récemment, il faut maintenant demander à notre architecte les prescriptions techniques relatives aux enfouissements des réseaux avant la mise en œuvre de la dalle.
- . Trois familles des Huberts et du Petit Beauvais sollicitent le passage du car du collège par le Petit Beauvais avec arrêts au Petit Beauvais et aux Huberts. Accord du conseil municipal pour cette modification de circuit à solliciter auprès du Conseil Général.
- . Il a été demandé l'achat de poubelles à installer dans différents endroits du village. Accord du conseil.
- . Des panneaux rappelant les règles de tri sont à mettre en place au niveau des containers à tris sélectifs.
- . Il est indiqué que Thomas Gosset peut suivre des formations externes relatives à la gestion de l'eau et de l'assainissement, il est actuellement formé en interne par Jean Taquet.
- . La pose d'une borne incendie à la salle des fêtes s'avère obligatoire, il est envisagé de déplacer celle située rue de l'étang non indispensable, à la salle des fêtes.
- . Philippe Guillemet expose au conseil municipal, que suite à la création de la nouvelle agglomération drouaise, qui compte exercer sa compétence « gestion des ordures ménagères » en direct, le SIRTOM va se trouver amputé de 24 % de sa population. La réduction du périmètre aura très certainement un impact financier sur le marché à venir, le volume de prestations étant plus restreint.
- . Les opérations de compostage domestique se mettent en place progressivement, la commune pourra bénéficier de composteurs pour les foyers intéressés, une réunion publique d'informations aura lieu au cours du dernier trimestre de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.





RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2013

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 19 septembre 2013 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absent excusé : Denis Granger.

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- . Le permis de construire relatif aux travaux de construction d'une piscine et d'un appartement a été déposé récemment et conformément aux prescriptions demandées.
- . La Région Centre a reçu le dossier d'inscription au dispositif d'aménagement des espaces publics « Cœur de Village ».
- . Une réunion relative à l'opération compostage aura lieu le 9 octobre 2013 à 20 h 30 à la salle des fêtes.
- . Le Conseil Général a accordé la modification du circuit de ramassage scolaire pour les Collégiens par le Petit Beauvais.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Travaux de réhabilitation du forage de la station de pompage
- Projet d'installation d'un abribus
- Point sur la réhabilitation du réseau d'assainissement
- Travaux d'extension de la salle des fêtes
- Indemnités de conseil du receveur municipal
- Plaque du souvenir en mémoire des soldats napoléoniens
- Inauguration de la restauration du tableau de l'église
- Projet terrain de boules.

Accord du conseil municipal.

COMMERCE DU VILLAGE

Mr le Maire rappelle au conseil, que Mr Debonne, le boulanger cherche à vendre son commerce mais il ne trouve pas d'acquéreur, il a reçu plusieurs candidats qui ne peuvent financer celui-ci. Compte-tenu de cette situation, la boulangerie risque de fermer prochainement, ainsi la mairie se doit de trouver une solution pour maintenir la boulangerie-épicerie sur la commune et Mr le Maire propose au conseil d'envisager l'acquisition du bâtiment.

Le prix de vente actuel du bâtiment est de 100 000 € et le fonds de commerce de 100 000 €.

Afin d'évaluer le projet, il est proposé :

- . de demander une estimation aux Services du Domaine pour le bâtiment,
- . de réaliser un pré-diagnostic hygiène du commerce par la Chambre des Métiers pour évaluer la nature des travaux à prévoir et les équipements à remplacer : coût 200 €,
- . de solliciter une estimation financière du fonds à la Chambre des Métiers : coût 450 €.

Des aides financières peuvent être accordées notamment par :

- . l'Etat dans le cadre du FISAC (30 % sur la partie « commerce » (hors logement) mais les délais de réponse sont très longs et incertains actuellement,
- . le Conseil Général dans le cadre des Contrats Départementaux de Développements Intercommunaux : une enveloppe de 40 000 € est déjà prévue correspondant à 40 % d'un montant de travaux de 100 000 €, les parties « commerce » et « logements » y étant éligibles, enveloppe faisant suite au dossier relatif au projet de commerce multiservices,
- . Le Conseil Régional : 20 % sur la partie « commerce »,
- . La réserve parlementaire.

Il est évoqué :

- . la possibilité de remise en état du logement en vue de la location,
- . le montant du loyer du bâtiment à percevoir par la commune,
- . les aides financières à mobiliser par le repreneur.

Le conseil municipal décide donc de demander l'évaluation du bâtiment au Service du Domaine et du fonds à la Chambre des Métiers. Les estimations permettront ensuite de solliciter les subventions. Un appel de candidatures sera également lancé afin d'élargir la demande. Le SIAP peut apporter son aide à la collectivité et au repreneur, les minotiers peuvent aussi apporter leurs conseils.

Lors de la réception des candidats à la reprise du fonds de commerce, il sera demandé leur projet et leur plan de financement. Il est également souhaitable d'attendre d'avoir les chiffres pour communiquer ainsi que l'accord de Mr Debonne.





PROJET DE PROTOCOLE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE POUR LE DOSSIER DES SILOS A BOUES

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de protocole d'accord émanant du service des affaires juridiques du ministère de l'agriculture.

Les responsabilités sont établies comme suit :

70 % à la charge de la Lyonnaise des Eaux / 30 % à la charge de l'Etat

Mr Legros et Mr Taquet se sont rendus récemment au bureau des avocats pour avoir leurs avis sur le projet de protocole d'accord, lesquels ont évoqué la possibilité de poursuivre l'affaire en justice mais sans l'assurance d'en obtenir davantage.

Le protocole d'accord semble intéressant mais suite à quelques réflexions, le conseil décide toutefois avant de se prononcer, de solliciter l'avis de la DDT afin que la responsabilité du titulaire du marché reste engagée dans le cas d'apparition de nouvelles fissures et sur le début d'application de la garantie décennale.

MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU D'EAU DE BEAUREPAIRE

Mr Brihaye Jean-Pierre a proposé de décorer le pied du château d'eau en peinture en partenariat avec l'école. Le conseil souhaite obtenir au préalable un projet plus étoffé.

PROBLEMES DE STATIONNEMENT ET REAMENAGEMENT DE CARREFOURS

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a busé le fossé situé au droit des habitations sises entre le 9 et le 17 rue du Perche, ce qui permet aux riverains de stationner leurs véhicules. Il s'avère que certains de ces riverains éprouvent des difficultés à sortir de leurs propriétés quand des voitures sont mal garées.

D'autres problèmes de stationnement sur le trottoir au carrefour de la route de Combres/RD923 nécessitent la remise en place de bornes pour assurer une bonne visibilité des véhicules venant de la route de Combres. Sur la route de La Loupe, un réaménagement du carrefour rue du Plessis est à prévoir ainsi que la création de trottoirs.

POINT SUR LA RENTREE

Mr le Maire informe le conseil que la rentrée s'est bien passée, une baisse d'effectif était à craindre mais finalement il s'avère qu'il est en hausse grâce à des arrivées durant l'été.

143 élèves sont scolarisés sur le regroupement répartis comme suit :

. Champrond : 69 élèves soit 24 en CE1, 23 en CE2-CM1, 22 en CM1-CM2

. Montlondon : 28 élèves

. Saint Victor : 46 élèves soit 26 en Petite et Grande Section et 20 en CP

TRAVAUX DE REFECTION DE LA CHAUSSEE

Mr Legros informe le conseil municipal que la chaussée de la RD923 sur toute la traversée du bourg sera refaite les 24/25 et 26 septembre. Les travaux de rabotage sont prévus le 24 et la mise en enrobé les 25 et 26. Il est demandé aux riverains d'éviter de stationner leurs véhicules pendant la durée des travaux. Il est indiqué que les tampons d'assainissement seront recouverts pour être ensuite dégagés. Il avait été envisagé de supprimer un tampon sur deux mais cela est impossible dans les délais impartis.

REDUCTION DE LA VITESSE ROUTE DE LA LOUPE

Mr le Maire rappelle la pétition signée par les habitants de la route de La Loupe, qui souhaiteraient une réduction de la vitesse sur cette voie et notamment la création de trottoirs. Mr le Maire propose dans un premier temps de mettre en place une zone 30 puis d'envisager le réaménagement du carrefour de la rue du Plessis ainsi qu'un cheminement piétonnier pour aller vers la salle des fêtes et le cimetière. L'agence technique départementale sera sollicitée afin qu'elle établisse un projet et des panneaux « virage dangereux », « intersection » et « 30 » seront mis en place prochainement. La création de trottoirs n'est pas envisagée pour l'instant.

Par ailleurs, il est décidé d'installer un radar pédagogique entre le garage et la mairie.

TRAVAUX DE REHABILITATION DU FORAGE DE LA STATION DE POMPAGE

Deux devis sont présentés au conseil, l'un établi par la Société Eau Forte en partenariat avec la Société Vincent de Dreux, qui s'élève à 27 796 € HT et l'autre par la Société Sade-Jousse de Mayenne qui s'élève à 38 680 € HT.





Ces devis sont très similaires mais ne sont pas présentés de la même façon. La technique de la société Eau Forte consiste à rechemiser le forage avant traitement afin de consolider l'ouvrage par la descente d'un tubage crépiné offrant le plus de pourcentage de vide possible pour éviter les pertes de charge. Ce tubage remontera jusqu'à la surface et permettra ainsi un meilleur guidage des pompes. La mise en place sera réalisée par une grue de 35 t, les éléments seront soudés sur place. Accord du conseil pour retenir l'offre de la société Eau Forte.

ABRIBUS GRANDE RUE

Mr le Maire propose au conseil d'installer un abribus au 6 grande rue (ancienne gendarmerie).

POINT SUR LA REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

L'ordre de service à l'entreprise n'a pas encore été lancé étant donné que la subvention par l'agence de l'eau n'a pas encore été accordée, Mr Miltgen notre interlocuteur de cette institution jusqu'à présent a fait valoir ses droits à la retraite et n'est pas encore remplacé ce qui doit retarder le processus d'attribution des subventions.

TRAVAUX D'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES

Les travaux sont commencés, le terrassement a été effectué. Il faut maintenant procéder au détournement de la canalisation de gaz avant la réalisation des fondations qui doit absolument être faite avant la période de gel. Le raccordement de la canalisation gaz sera effectué par notre plombier.

INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine, Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 40 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Annie Stépho, receveur municipal, qui a assuré l'intérim jusqu'au 31 août.

PLAQUE DU SOUVENIR

Mr le Maire informe le conseil que les Amis du Patrimoine Napoléonien souhaiteraient attirer notre attention pour qu'une plaque souvenir soit apposée sur le mur du cimetière en mémoire des soldats napoléoniens. Accord du conseil pour poursuivre ce projet.

INAUGURATION DE LA RESTAURATION DU TABLEAU DE L'EGLISE

Mr Legros fait part au conseil que le tableau de Carlo Van Loo sera posé à l'église le 24 octobre 2013 à 14 h et propose l'inauguration le 26 octobre 2013 à 10 h 30. Il est précisé que Mme Legrand, la restauratrice exposera ses travaux de restauration lors de l'inauguration. Des invitations sont à adresser au député, aux sénateurs, au PNRP...

PROJET TERRAIN DE BOULES

Des habitants sollicitent la création d'un espace jeux de boules derrière les WC publics aux abords du monument aux morts. Le conseil municipal n'est pas opposé à ce projet mais souhaite attendre la mise en œuvre du dispositif « Cœur de Village ».

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Plusieurs écoles paysagères ont été sollicitées pour étudier le projet de mise en valeur de « Champrond-en-Gâtine Porte du Perche » et une première rencontre aura lieu le 4 octobre 2013 avec des étudiants de Cergy Pontoise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.





RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2013

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 28 novembre 2013 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire au lieu habituel de ses séances.

Absent excusé : Luc Liard pouvoir à Céline Védie.

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2013, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion à propos :

- . Du permis de construire relatif à la construction d'une piscine et d'un appentis par Mr Caudmont, qui a été accordé suite au dépôt de pièces complémentaires,
- . Des travaux de réfection du forage, qui auront lieu suite à la consultation d'ERDF,
- . De l'inauguration de la restauration du tableau, qui est reportée au 07/12/2013,
- . De l'annonce de la mise en vente du fonds de commerce de la boulangerie sur le site internet de la Chambre des Métiers,
- . Du scellement des bornes au carrefour de la route de Combres,
- . Des tampons d'assainissement, qui ont été stabilisés lors de la réfection de la RD923 et aussi de la réfection de tampons par la société Mascell route de La Loupe,
- . Du projet de création d'un abribus 6 Grande Rue par les employés communaux.

Mr le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- . Proposition du SDE pour l'amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public,
- . Remboursement des frais d'évacuation de la terre,
- . Tarifs communaux 2014,
- . Date des vœux de la commune,
- . Proposition d'isolation gratuite des combles,
- . Projet de déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques,
- . Effacement diffus de l'électricité,
- . Abribus

Accord du conseil.

PROJET D'ACQUISITION DE LA BOULANGERIE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que Mr Debonne Gérard, propriétaire de la boulangerie, souhaite cesser ses activités de boulangerie/pâtisserie/épicerie rapidement et qu'il n'a pas trouvé preneur suite à la mise en vente des murs et du fonds de commerce et qu'il faut décider rapidement de l'acquisition pour que le futur repreneur puisse se projeter et éviter que la boulangerie ne ferme. Le service de l'Etat du Domaine a été sollicité et a rendu un avis le 22/10/2013, estimant la valeur vénale de l'ensemble immobilier à 90 000 €. Le fonds de commerce a également été estimé par la Chambre des Métiers.

Le projet d'un des candidats est déjà bien avancé et il s'avère qu'il existe des aides pour les repreneurs comme celles du CODEL ou du dispositif Perche Ambition.... Pour financer l'acquisition des murs et les travaux à entreprendre, des aides peuvent être accordées à la commune notamment une subvention de 40 000 € déjà actée par le Conseil Général, par l'Etat dans le cadre du FISAC et éventuellement par la Région mais avec des contraintes. Un emprunt et une demande de réserve parlementaire permettront de compléter le financement.

Le loyer à fixer au repreneur du fonds de commerce serait compris entre 700 et 800 € par mois, une réflexion concernant la location ou location/vente est à mener. Le SIAP pouvant aider aux montages des dossiers de demande de subvention.

Le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition de la propriété immobilière appartenant à Mr Debonne Gérard sise à Champrond-en-Gâtine 23 Grande Rue, cadastrée AB n°112 moyennant le prix de 95 000 €,
- autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble par acte notarié à l'étude SCP Babey/Dos Santos 19 rue Pasteur 28240 La Loupe,
- sollicite l'intervention d'un maître d'œuvre pour chiffrer les travaux à réaliser.

Jean Taquet, Denis Granger et Marie-France Beauchet sont intéressés pour recevoir les candidats à la reprise du fonds de commerce.





PROJET DE PROTOCOLE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE POUR LE DOSSIER DES SILOS A BOUES

Mr Legros présente au conseil municipal les courriers échangés avec la Direction Départementale des Territoires à propos de la demande dérogatoire de mise en conformité. Ainsi l'Etat propose d'accorder une dérogation de trois ans après la signature du protocole d'accord du contentieux en cours pour mettre en conformité les silos à boues. Il est indiqué qu'une vidange des silos doit être effectuée régulièrement. Il est aussi précisé que la garantie décennale devra commencer à courir à partir de la signature du protocole d'accord et que l'Etat privilégierait l'état de fonctionnement de la station d'épuration plutôt que celui du rhizocompostage.

Accord du conseil municipal pour signer le protocole d'accord selon ces termes et suite à l'organisation d'une réunion avec les différentes parties.

CONVENTION D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA GRANDE RUE AVEC LE CONSEIL GENERAL

Mr le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général propose le transfert de propriété à la commune de 11 mâts d'éclairage public situés dans les virages Grande Rue. Il s'avère en effet que le Conseil Général a réalisé récemment les travaux de réfection de la chaussée et que vraisemblablement en compensation, il souhaiterait rétrocéder l'éclairage public des virages.

Le conseil estime que la commune assume les charges d'entretien des tampons d'assainissement régulièrement endommagés par le passage de nombreux véhicules et émet donc un avis défavorable au transfert de propriété de cette partie d'éclairage public impliquant des coûts de fonctionnement supplémentaires.

FORFAIT BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF/EAU POTABLE

Sur proposition de Mr le Maire et suite à l'établissement d'un bordereau de prix, le conseil municipal fixe comme suit les tarifs de branchement à compter du 1er janvier 2014 :

- Branchement assainissement : 1250 € pour 5 ml/200 € le ml supplémentaire
- Branchement eau 250 € pour 5 ml/60 € le ml supplémentaire
- Taxe assainissement : 250 €
- Taxe eau : 100 €

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire suivante :

- 20415 :	Voirie rue de la Fontaine :	+ 86 €
- 2188 :	Achat radar pédagogique et divers :	+1864 €
- 023 :	Virement à la section d'investissement :	+1950 €
- 60628 :	Travaux en régie salle des fêtes :	- 1950 €
- 021 :	Virement de la section de fonctionnement :	+ 1950 €

DEMANDE FDAIC 2014

Mr le Maire informe le conseil que la demande de subvention au titre du FDAIC 2014 se fera par dématérialisation le 20 janvier au plus tard. Par conséquent, il propose au conseil de définir les orientations budgétaires.

- Création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium : devis à solliciter
- Travaux de voirie : des estimations ont été demandées pour la réfection des voies suivantes : Tourcheronde, les trottoirs des virages de la grande rue, la rue du Château d'eau et la rue de l'Empire, le choix se fera ensuite.

Accord du conseil.

PROJET D'ACCUEIL DE STAGIAIRES POUR LA MISE EN VALEUR DE CHAMPROND PORTE DU PERCHE

Mr Legros fait part au conseil que le projet d'accueil de stagiaires est acté par le PNRP, qui financera l'étude, le coût n'étant pas encore défini. Ainsi des écoles paysagères ont la possibilité de déléguer des stagiaires pour réaliser une pré-étude. Les prestations consisteraient en une analyse des données, des propositions de mise en valeur qui seraient à valider par le PNRP et le CAUE et enfin par l'appel d'offres.

L'université de Tours propose : l'accueil de 5 étudiants pendant 3 mois (avril/mai/juin) pour un coût de 450 € par stagiaire + les frais d'hébergement en gîte rural + frais d'étude d'environ 2000 €.





Pour limiter les frais, le conseil proposerait d'accueillir un étudiant pendant deux mois, dossier à finaliser en janvier.

PROPOSITION DU SDE POUR L'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Mr le Maire présente au conseil municipal un courrier du Syndicat Départemental d'Energies relatif au programme d'élimination totale des lanternes d'éclairage public équipées de sources à vapeur de mercure. Le syndicat propose d'aider à hauteur de 30 % leur remplacement, dispositions subordonnées à la signature d'une convention de partenariat avant le 30 septembre 2014 pour une mise aux normes entre 2015 et 2017. Le conseil municipal décide tout d'abord d'établir un diagnostic du réseau d'éclairage public afin de recenser les lanternes à remplacer.

Il est indiqué au conseil que les illuminations de Noël seront posées en partenariat avec la commune de Saint Eliph ainsi que l'entretien du réseau d'éclairage public.

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'EVACUATION DE TERRE

Le conseil municipal émet un avis favorable au remboursement des frais d'évacuation de terre des vallées aux agriculteurs sur la base du tarif d'entraide du matériel. Le nombre d'heures effectuées sera demandé aux agriculteurs.

TARIFS COMMUNAUX 2014

Le conseil municipal maintient les tarifs communaux 2013 pour l'année 2014.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La cérémonie des vœux est fixée au dimanche 12 janvier 2014 à 10 h 30 à la salle des fêtes et celle de la Communauté de Communes le 17 janvier 2014 à Vaupillon.
 - Mr Legros informe le conseil que la société Isolhabitat propose une prestation d'isolation par soufflage en laine minérale gratuite dans les combles perdus. Ces travaux sont subventionnés par les C2E (Certificats d'Economies d'Energie). Mr le Maire propose d'effectuer un essai mais le conseil souhaiterait obtenir un retour d'expérience de la part d'autres collectivités.
 - Le Syndicat Départemental d'Energies propose le déploiement de bornes de charges publiques pour véhicules électriques et hybrides dans le cadre d'un programme 2014/2015, réflexion à mener.
 - Le SDE propose de faire profiter aux administrés et bâtiments communaux une solution d'économie d'énergie : l'effacement diffus. Il s'agit d'interrompre brièvement l'alimentation de radiateurs ou de ballons d'eau chaude électriques pour réduire la consommation d'électricité. Pour ce faire, les bâtiments doivent être équipés d'un boîtier Voltalis. Informations qui seront à communiquer aux administrés par le biais du site internet.
 - Il est décidé d'adresser un courrier à ERDF pour lui faire part des incidents survenus récemment suite aux microcoupures d'électricité.
 - Il a été constaté qu'un fil téléphonique se trouvait un peu bas aux Cornets.
- Il est évoqué le projet de ski nautique sur la base de loisirs intercommunale de Fontaine-Simon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

RÉUNION DU 14 JANVIER 2014

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mardi 14 janvier 2014 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire au lieu habituel de ses séances.

Absent excusé : Mr Guyon Didier.

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2013, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques précisions sont apportées depuis la précédente réunion à propos :

- . Des travaux de réfection du forage : ERDF s'est déplacé et a indiqué que les travaux pouvaient être réalisés en toute sécurité.
- . De l'entraide entre les employés communaux de la commune et celle de Saint Eliph, qui s'est avérée satisfaisante lors de la pose et dépose des illuminations de Noël.
- . De la cérémonie des Vœux de la Communauté de Communes qui aura lieu le 17 janvier 2014 à Vaupillon.
- . Du projet d'installation d'une borne de charges publiques pour véhicules électriques et hybrides, Mr Leduc, le garagiste de la commune étant favorable à une installation à côté de son établissement.





BOULANGERIE

° Point d'avancement d'acquisition des murs

Mr le Maire informe le conseil municipal que le compromis de vente a été signé le 16 décembre 2013, que les frais notariés sont estimés à 3100 € et que la signature de la vente est prévue le 25 février 2014.

° Travaux à envisager

Mr le Dorlot va chiffrer prochainement les travaux à réaliser.

Le projet de travaux consiste en la réorganisation de la boutique côté Grande Rue par l'agrandissement d'une baie vitrée permettant de visualiser la cuisson du pain par les passants.

Le ravalement de la façade devra être réalisé selon les prescriptions du PNRP pour tenir compte du caractère rural percheron afin de rendre plus attractive la boulangerie.

° Principe d'évaluation du loyer à percevoir

Mr Legros fait part au conseil que le loyer ne peut être supérieur à 850 € par mois et que les banques peuvent demander l'octroi d'un décalage du paiement du loyer pour aider à la reprise du commerce.

Il rappelle les frais d'acquisition qui s'élèvent à 98 100 € frais notariés inclus et la subvention accordée par le Conseil Général d'un montant de 40 000 € soit un solde à financer égal à 58 200 €, à cette somme s'ajouteront les travaux à financer par un emprunt. En parallèle, des demandes de subvention seront sollicitées auprès de l'Etat (FISAC), de l'Europe (Leader Plus), de la Région, l'ORAC, Perche Ambition.

Afin de faciliter la reprise du fonds de commerce par des repreneurs, le Conseil Municipal autorise le paiement différé des loyers pendant une période de 6 mois à compter de l'entrée effective des repreneurs dans les locaux, clause à intégrer dans le bail commercial qui sera signé, le premier loyer à percevoir sera celui qui correspondra au septième mois de location effective et de jouissance des locaux.

AMENAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr Legros rappelle au conseil municipal que 15 conseillers municipaux seront à élire en mars et qu'il y a lieu de prévoir le réaménagement de la salle du conseil municipal. Par conséquent, il présente un projet qui consiste en l'installation de tables modulables dans un espace carré de 2.80 m de côté avec des chaises moins larges que celles que nous utilisons actuellement. Après discussion et mesures des tables de la salle associative de l'étage, le conseil municipal décide dans un premier temps de réunir le conseil municipal dans la salle associative, des placards sont néanmoins à prévoir. Il est aussi évoqué l'accueil des personnes à mobilité réduite, point à revoir le cas échéant.

FDAIC 2014

° TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseil municipal approuve le projet de réalisation des travaux de réfection des trottoirs côté station d'épuration et côté mur piétons Grande Rue pour un montant de 6 214.33 € HT soit 7 457.20 €.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation pour un montant de 1 864.30 € soit 30 % du coût du projet.

° SITE CINERAIRE

Plusieurs devis ont été sollicités et un tableau récapitulatif est présenté au conseil municipal. Après comparaison des différentes offres le conseil municipal retient le devis établi par la marbrerie Pinot Chubilleau de Nogent-le-Rotrou pour le modèle Linéa en granit rose clarté.

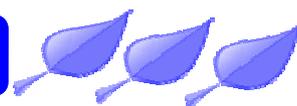
Le conseil municipal approuve le projet de réalisation des travaux de création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium au cimetière pour un montant de 5 683.33 HT soit 6 820 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation pour un montant de 2 841.67 € soit 50 % du coût du projet.

FONDS DE PEREQUATION 2013

Mr le Maire présente au conseil municipal le règlement du Fonds Départemental de Péréquation, qui permet l'octroi d'une subvention pour les travaux et acquisitions supérieurs à 1500 € effectués au cours de l'exercice financés sur les crédits de la section d'investissement.

Par conséquent, le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre du fonds départemental de péréquation 2013 concernant les travaux et acquisitions effectués en 2013.





QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Il est rappelé que l'acquisition des enregistreurs de données pour le service d'eau potable en 2011 avait fait l'objet de deux devis, le conseil municipal ayant opté pour le moins disant.

• Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les horaires des écoles du regroupement pédagogique à la rentrée 2014/2015 ont été fixés comme suit :

◦ Ecole de Champrond en Gâtine
Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : de 9h à 12h et de 13h40 à 16h10
Mercredi : de 9h à 11h

◦ Ecole de Montlandon
Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : de 9h à 12h et de 13h à 16h
Mercredi : de 9h à 11h

◦ Ecole de Saint Victor de Buthon
Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : de 9h à 12h et de 13h35 à 16h05
Mercredi : de 9h à 11h

Le décalage des horaires de l'après-midi existe depuis l'année scolaire 2006-2007 entre nos trois écoles pour permettre aux deux cars qui circulent pour notre regroupement pédagogique d'arriver à la même heure à Montlandon afin d'effectuer un changement de car pour certains écoliers de nos différentes communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

RÉUNION DU 6 MARS 2014

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 6 mars 2014 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire au lieu habituel de ses séances.

Absent excusé : Christian Bornet pouvoir à Eric Legros.

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2014, qui est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition de la boulangerie
- Accès au chemin rural n°34

Accord du conseil municipal.

Mr le Maire précise que la signature de l'acte de vente de la boulangerie aura lieu le 10 mars et non pas le 25 février comme prévu.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : SERVICE D'EAU

Le compte administratif 2013 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 14 901.01 € et un résultat cumulé de 132 258.11 €. En section d'investissement, il fait apparaître un déficit de 8 882.98 € et un résultat cumulé déficitaire égal à 13 637.07 €. Le compte administratif 2013 en conformité avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité.

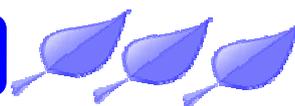
Le conseil municipal décide donc de reporter 118 621.04 € en section de fonctionnement et d'affecter 13 637.07 € en section d'investissement afin de couvrir le déficit.

BUDGET PRIMITIF 2014 : SERVICE D'EAU

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2014, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 198 143.04 € en section de fonctionnement et à 72 905.11 € en section d'investissement. A ce budget, il est prévu la réfection du forage et divers travaux.

Il est également prévu de reverser une partie de l'excédent de fonctionnement (70 575 €) au budget général pour financer en partie l'acquisition et les travaux de la boulangerie.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.





COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2013 fait apparaître en section de fonctionnement un déficit de 6 541.69 € et un résultat cumulé de 51 295.72 €. En section d'investissement, il fait apparaître un déficit de 2 891.11 € et un résultat cumulé excédentaire de 15 990.68 €. Ces résultats sont reportés en recettes de fonctionnement et d'investissement au budget 2014.

Le compte administratif 2013 en conformité avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2014 : SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 102 385.28 € en section de fonctionnement et à 121 645.96 € en section d'investissement. A ce budget, il est prévu la réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement (Grande Rue et Ruelle de la Tour) pour 90 645.96 €, le reliquat des silos à boues suite au protocole d'accord à signer avec le ministère de l'agriculture (27 000 €) et le remboursement du capital des emprunts pour 4 000 €. Il est indiqué que l'Agence de l'Eau n'a pas encore donné son accord de subvention pour la réhabilitation du réseau, voir si une dérogation peut être sollicitée.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Mr le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2013, qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	326 839.42	61 308.43
Recettes	368 935.33	47 416.99
Résultat 2013	42 095.91	-13 891.44
Résultat 2012	15 205.25	
Résultat cumulé	57 301.16	-13891.44
	13 891.44 affecté en investissement	
	43 409.72 reporté en fonctionnement	

Sous la présidence de Claude Imhof, le compte administratif 2013 en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2014

Mr le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 490 983.98 € en section de fonctionnement et à 242 279.04 € en section d'investissement.

En section d'investissement, il est prévu :

- Travaux de réfection des trottoirs dans les virages de la Grande Rue : 7 500 €
- Travaux de voirie : 4 200 €
 - . Rue de la Chaussée
 - . Rue du Château d'eau
 - . Rue de l'Empire
 - . Tourcheronde
- Logiciel Segilog : 2 100 €
- Création d'un site cinéraire au cimetière (jardin du souvenir et columbarium) : 6 820 €
- Extension de la salle des fêtes : 20 000 €
- Achat de matériel : 5000 €
 - . Illuminations Noël
 - . Divers
- Acquisition des murs de la boulangerie : 98 200 €
- Travaux à la boulangerie : 70 000 €
- Cautions logements : 650 €
- Capital des emprunts : 13 917.60 €
- Déficit 2013 à reporter : 13 891.44 €





En ce qui concerne les travaux d'extension de la salle des fêtes, il est proposé à ce que les travaux de gros œuvre (murs, enduits et couverture) soient effectués par une entreprise, les employés communaux ayant peu de temps au printemps et en été. A voir avec l'architecte.

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées des subventions du Conseil Général au titre du FDAIC, du CDDI (Contrat Départemental de Développement Intercommunal) pour la boulangerie, de la taxe d'aménagement, du FCTVA, de l'affectation du résultat 2013, d'un virement de la section de fonctionnement, des cautions des logements et d'un emprunt auprès d'une banque.

Le conseil municipal adopte ce budget à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le conseil municipal prend connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014. Considérant la conjoncture actuelle, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition soit :

- . Taxe d'habitation : 8.2 %
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.95 %
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.44 %

Le produit attendu est de 130 912 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ACQUISITION DE LA BOULANGERIE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 28 novembre 2013, par laquelle la commune a décidé de se porter acquéreur de l'immeuble de la boulangerie sis 23 Grande Rue à Champrond-en-Gâtine cadastré AB n°112 appartenant à Mr Debonne Gérard.

Mr le Maire présente au conseil municipal le budget prévisionnel pour l'acquisition des murs :

- . Acquisition des murs : 95 000 €
- . Frais notariés : 3 100 €

Soit un total de 98 100 €

- . Subvention du Conseil Général (C.D.D.I.) : 40 000 €
- . Autofinancement : 58 100 €

Les honoraires de l'architecte sont estimés à 10 % du coût HT des travaux.

Mr le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour la demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal et pour l'approbation du plan de financement de l'acquisition des murs de la boulangerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

approuve le plan de financement proposé et sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du C.D.D.I. d'un montant de 40 000 €.

Mr le Maire informe qu'après la sollicitation de Monsieur Le Dorlot, architecte, Le projet de travaux consisterait en :

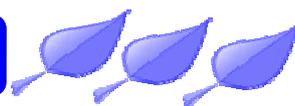
- . Entrée des clients par l'actuel fournil et sortie par l'entrée actuelle avec la création d'une rampe d'accès. Cette rampe ne serait pas indispensable si l'entrée et la sortie s'effectuaient par le fournil du fait qu'il est de plain-pied
- . Création d'une salle de cuisson dans la partie épicerie, d'un laboratoire dans son prolongement et d'un vestiaire.

Il s'agit d'une première approche du projet de travaux, qui peut être modifié à hauteur de 10 %. Afin de réaliser quelques économies, il est évoqué la possibilité de supprimer l'escalier actuel, un escalier extérieur étant existant. Une trémie pourrait néanmoins être créée dans le laboratoire dans le but d'un futur aménagement de l'étage. Un escalier pourrait aussi être créé dans le vestiaire. Avis à demander à l'architecte sur toutes ces idées.

Mr le Maire fait part au conseil que l'aide de l'Etat (FISAC) est accordée uniquement sur la partie commerciale, l'aménagement de la partie stockage à l'étage pourrait y être intégré.

Il est également décidé de demander à l'architecte une alternative économique par la réduction des largeurs d'ouverture, la suppression de la rampe, la conservation des menuiseries actuelles et notamment la vitrine.

Il est proposé de rencontrer Mr Le Dorlot le 15 mars.





LOCATION LOGEMENT F2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Melle Esnault Cathy a quitté le logement F2 sis 70 Grande Rue le 31/01/2014 et que Mr Savignard Victor est intéressé pour louer ce logement.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de louer ce logement à Mr Savignard Victor.

Le conseil municipal décide :

- de louer le logement F2 à Mr Savignard Victor à compter du 1er avril 2014, le loyer mensuel étant de 270 € et les charges mensuelles de 70 €
- autorise le Maire à signer le bail avec Mr Savignard Victor.

Il est également décidé d'installer une cabine de douche dans ce logement pour éviter les fuites d'eau.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC

Mr le Maire présente au conseil municipal les modifications des statuts de la Communauté de Communes :

- . Ajout de la commune de Montlondon
- . Suppression de l'organisation des lignes régulières vers La Loupe et Nogent-le-Rotrou
- . Prise en charge de l'Office de Tourisme (en remplacement du Syndicat d'Initiative)
- . Ajout de participation financière sur le coût des transports vers le collège de La Loupe et les établissements de Nogent le Rotrou.

Accord du conseil pour modifier ces statuts.

ADOPTION DU TABLEAU DES CHARGES TRANSFEREES A LA CDC

Mr le Maire présente au conseil municipal le tableau des charges transférées à la Communauté de Communes, tableau revu par les commissions de finances et de transferts de charges.

En ce qui concerne la commune, il est transféré les compétences pour un montant de 20 082.18 €, somme en hausse due à l'augmentation des transports scolaires.

ACCES AU CHEMIN RURAL N°34

Mr Legros rappelle au conseil que ce chemin est emprunté par les riverains du terrain appartenant à Mr Hardy et que le passage des véhicules agricoles peuvent endommager ce passage. Il est indiqué que l'avaloir a été refait et qu'un accès restreint pourrait être envisagé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le Sébastopol est fermé depuis le 1er mars et la gérance se termine fin mars. Le propriétaire du fonds de commerce vient de passer une annonce pour retrouver un gérant.
- Lors de la réunion de la commission sport et culture de la CDC, il a été émis l'idée que la CDC pourrait conditionner les aides aux associations afin qu'elles interviennent dans le cadre des activités périscolaires.
- Il est rappelé que le Parc Naturel Régional du Perche a accordé une aide financière de 3000 € pour la mise en valeur du village Porte du Perche. Il est proposé qu'un point accueil Parc (point d'informations touristiques) puisse être mis en place dans un commerce du village (boulangerie ou bureau de tabac).
- Les tours de garde au bureau de vote des élections municipales seront fixés lors d'une réunion avec tous les candidats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.





RÉUNION DU 29 MARS 2014

Département Eure et Loir
Arrondissement
NOGENT-LE-ROTROU
COMMUNE
CHAMPROND-EN-GATINE
Effectif légal du conseil municipal
15
Nombre de conseillers en exercice
15

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf du mois de mars, à neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPROND-EN-GATINE.

Etaient présents les conseillers suivants :

GUILLEMET Philippe - VEDIE Céline - JAVOY Nicolas - LEGROS Eric - TAFOIRY Claire - GUYON Gaëlle - CHRETIENNE Valérie - TAQUET Jean - GRANGER Denis - BORNET Christian - SEPTIER Philippe - MARIE Mireille - LIARD Luc - MOINET Marie-France - BRIHAYE Jean-Pierre.

Absents : Néant

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Eric LEGROS, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mr LIARD Luc a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L2121-15 du CGCT).

2. Élection du Maire

2.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

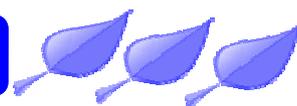
Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mr GUILLEMET Philippe et Mme VEDIE Céline

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le maire. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.





Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du Code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close joint au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4 Résultat du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)..... 15
- e) Majorité absolue 8

NOM et Prénom des Candidats	En chiffres	En toutes lettres
LEGROS Eric	14	quatorze
TAQUET Jean	1	un

2.5 Proclamation de l'élection du Maire

Mr LEGROS Eric a été proclamé Maire et immédiatement installé

3. Élection des adjoints

Sous la Présidence de Mr LEGROS Eric, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints ; Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au Maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1 Élection du premier adjoint

3.1.1 Résultat du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)..... 15
- e) Majorité absolue 8

NOM et Prénom des Candidats	En chiffres	En toutes lettres
GUILLEMET Philippe	15	quinze

3.1.2 Proclamation de l'élection du premier adjoint

Mr GUILLEMET Philippe a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé





3.2 Élection du deuxième adjoint

3.2.1 Résultat du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)..... 15
- e) Majorité absolue 8

NOM et Prénom des Candidats	En chiffres	En toutes lettres
TAQUET Jean	15	quinze

3.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Mr TAQUET Jean a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé

3.3 Élection du troisième adjoint

3.3.1 Résultat du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) 1
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)..... 14
- e) Majorité absolue 8

NOM et Prénom des Candidats	En chiffres	En toutes lettres
GRANGER Denis	14	quatorze

3.3.2 Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Mr GRANGER Denis a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé

4. Observations et réclamations

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-neuf mars 2014, à dix heures, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Maire,

Le Conseiller municipal le plus âgé,

Le Secrétaire,

Les assesseurs,





L'actualité communale et intercommunale



CARTE PISCINE

⇒ à retirer à la Mairie

La Communauté de Commune offre 4 entrées par an au parc aquatique du Perche (Fontaine Simon) pour les enfants jusqu'à 16 ans.



Conditions disponibles à la Mairie.



UN NOUVEAU SERVICE POUR LES SÉNIORS

Le Conseil Général d'Eure et Loir propose un nouveau service pour les séniors:

- Aide au maintien à domicile
- Perte d'autonomie
- Guider les personnes âgées et leur entourage dans la recherche d'un établissement
- Renseignements sur les aides financières
- Suivi et accompagnement
- Animation et écoute

Toutes les informations sont disponibles sur le site : www.eurelien.fr/seniors
ou par téléphone au : 02 37 23 60 28



CONSEIL DU SDE 28 SUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



Le Syndicat Départemental d'Énergie d'Eure et Loir propose de nombreuses solutions concernant les économies d'énergie

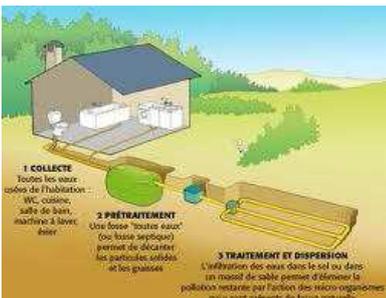
Un site internet est à votre disposition : www.sde28.fr

Une page est réservée sur la pose du boîtier "VOLTALIS" permettant un meilleur suivi des consommations électrique.
<http://www.sde28.fr/actualite-2/108-voltalis-vous-propose-deconomiser-lenergie>

Contactez le SPANC
dès maintenant !



CAMPAGNE DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



La Communauté de Communes des portes du Perche lance une troisième tranche de réhabilitation des systèmes d'assainissement non-collectif non-conformes en partenariat avec les agences de l'eau.

Ce partenariat permet d'obtenir une aide publique sur le montant des travaux.

Ces subventions s'adressent aux PROPRIÉTAIRES VOLONTAIRES qui ont une installation préalablement contrôlée non-conforme.

Ces travaux sont limités à 40 installations par an sur l'ensemble du territoire de la CDC.

SI VOUS SOUHAITEZ REHABILITER VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF ,

VEUILLEZ CONTACTER LE SERVICE DU SPANC

AU 02.37.81.29.59 M.DEPREZ





● L'actualité communale et intercommunale ●



INAUGURATION DE LA RESTAURATION DU TABLEAU CARLO VAN LOO



Le 07 décembre dernier, notre magnifique tableau de Carlo Van Loo a retrouvé sa place dans notre église Saint Sauveur après de nombreux mois de restauration. Vous trouverez toutes les explications du processus de restauration sur le site internet de notre commune(*).



Un grand merci à Madame Annie Legrand (Restauratrice) pour tout le travail accompli.

* : Au niveau du site internet, saisir 'Carlo Van Loo' dans la zone de recherche puis cliquer sur la loupe ; Le résultat de la recherche vous propose 3 articles ; sélectionnez celui de l'inauguration.



Cérémonie du 08 Mai 2014

La commémoration du 08 Mai s'est déroulée dès 09h30, les anciens combattants accompagnés de nombreux villageois sont venus écouter les discours de Mr Menant président de l'association des anciens combattants et de Mr Legros, maire de la commune.

Cette cérémonie était sous le signe de l'inter génération, en effet, deux jeunes enfants du village sont venus déposer symboliquement la gerbe sur le monument aux morts.

Un moment chargé d'émotion en mémoire de tous nos disparus.



LIVRET LA LOUPE ET SES ENVIRONS

La nouvelle édition du livret "La Loupe & ses environs" saison 2014 - 2016 est publiée par l'Office du tourisme du canton de La Loupe.

Les brochures sont à votre disposition dans l'espace communication à l'entrée de la mairie.

Ci-contre, un article sur notre commune de Champrond-en-Gâtine

Bonne lecture !

CHAMPROND-EN-GATINE

■ 557 habitants, appelés les champronnaises et les champronnais
 ■ Superficie : 33,7 km² ■ Altitude : 246 m ■ Tél. 02 37 49 80 20 (mairie)
 ■ Email : contact@champrond-en-gatine.org ■ Site : www.champrond-en-gatine.org

Du temps des Romains, le village était une clairière dans la forêt, entre deux grandes routes de circulation, dont l'une s'appelle encore « le chemin de César ». Puis les moines sont venus s'installer. Ensuite, le village a appartenu à différents propriétaires dont les plus connus sont Henri IV, Sully son premier ministre et enfin la famille d'Aligre.

Pendant la guerre de 1870, il y avait 876 habitants à Champrond et les combats entre les armées française et

prussienne eurent lieu tout près du village. Pendant 3 jours, le village dut nourrir 11 500 hommes et 9 000 chevaux. Puis les armées se retirèrent.

Champrond a longtemps compté de nombreux commerces, en particulier des auberges restaurants, compte tenu de sa situation géographique.

C'est toujours resté un village rural, les fermes pratiquant à la fois la culture et l'élevage, Champrond est une porte d'entrée dans le Perche.

■ EGLISE SAINT-SAUVEUR

Une des particularités de Champrond est liée à son église. Nous n'avons pas la date exacte de sa construction, mais nous savons qu'après la Révolution, elle fut modifiée, car elle avait beaucoup souffert. Le clocher actuel fut édifié ainsi que la sacristie et toute l'église fut remise à neuf dans le goût de l'époque.

Dans la chapelle de gauche, du plus pur style Louis XIV, sont enterrés les derniers descendants de Sully, tués tous les deux à la guerre de 14/18. Sur le mur de gauche dans le chœur de l'église, on trouve un tableau représentant la Résurrection du Christ de Carlo Van Loo qui est remarquable et classé. Mais l'église était surtout connue par sa « source miraculeuse », aussi appelée les « eaux salvatrices » de Champrond et les gens des environs venaient en pèlerinage, soit pour se soigner, soit pour demander de la pluie, en trempant les bâtons de procession dans la fontaine qui est au milieu du chœur.

Transformée en atelier à salpêtre pendant la révolution, l'église retrouva peu à peu un nouveau mobilier au cours du XIX^e siècle.



■ LAVOIR DU PANAMA

Inauguré en 1894 par Monsieur Deschanel, Président de la République Française en 1920, il se prête aujourd'hui volontiers à la pêche et à la détente.

■ LA TOUR D'ALIGRE.

Ancienne propriété de la famille d'Aligre, cette tour fut construite en 1876 sur l'emplacement de l'ancien château fort de Champrond-en-Gâtine. Celui-ci y aurait été bâti par le comte du Perche, dont Champrond-en-Gâtine dépendait encore au XIV^e siècle.

Propriété privée.



CHAMPROND-EN-GATINE





L'actualité communale et intercommunale



FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Après avoir confectionné la serre en début de saison, les employés communaux (Pascal Pesnaux, Thomas Gosset et Marcel Melek) ont veillé sur les plants d'œillet et autres plantes d'agrément.



La surveillance quotidienne, le repiquage, l'arrosage ont permis d'obtenir environ 3000 plants de très bonne qualité.

C'est la première année que les services municipaux se lancent dans leur propre culture de plantes saisonnières.

Cette action de développement durable réalisée grâce aux employés de la commune représente aussi, un réel enjeu économique pour notre village.

La commission « Fleurissement » composée d'Eric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Marie-France Moinet, Mireille Marie, Jean-Pierre Brihaye, Nicolas Javoy, Philippe Septier a eu la mission de proposer le plan d'ornement des espaces publics.



Après plusieurs semaines de surveillance, d'arrosage, tous les plants de fleurs ont été disposés dans le village et dans le hameau de Beurepaire.



Le travail préparatoire des employés communaux est récompensé, puisque environ 3000 pieds ont été plantés sur l'ensemble de notre commune.

Nous espérons que la saison sera propice à une belle floraison afin de rendre plus agréable notre village.

Pour le confort des familles et visiteurs de notre cimetière, un nouveau banc vient d'être posé à l'entrée, à proximité des vasques.

Le même mobilier urbain est également installé au panama.



Nous comptons sur chacun pour respecter ces endroits.





Du côté des associations

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

• Les paniers d'Aligre •

Les Paniers D'Aligre vous accueillent au local à l'entrée de Champrond en Gâtine le soir entre 18h30 et 19h30 pour les distributions.

→ Nous sommes actuellement 22 adhérents sur Champrond en Gâtine et 9 adhérents sur la Loupe .



Pour une adhésion de 10€, nos producteurs nous proposent :

- Paniers de légumes variés en relation avec la saison.
Vous pouvez commander toutes les semaines ou tous les 15 jours ou adapter vos commandes suivant vos disponibilités.
- Volailles et oeufs tous les 15 jours ou adapter vos commandes suivant vos disponibilités.
 - Fromages de chèvre.
 - Pains.
 - Pâtes aux froments, lentillons du perche.
 - Farine.
 - Miel et produits dérivés du miel.



La photo vous donne un aperçu de nos produits pendant une distribution.

Des bons de commandes peuvent vous être transmis par courriel ou sont disponibles à la salle aux heures de distribution.

Des coordinateurs sont à votre disposition pour plus de renseignements

Jean Pierre Brihaye
Président de l'association

N'hésitez pas à nous contacter
au 02 37 49 85 17
ou au 06 13 98 11 97
ou internet: maryjpbrihaye@sfr.fr



• Un petit Air de Culture •



Les 13 et 14 Septembre
EXPRIMEZ VOS SENTIMENTS !!!

Champrond d'Automne
(3ème édition)

Les 13 et 14 Septembre 3ème édition (le temps passe....) de notre exposition « Champrond d'Automne », consacrée cette année aux ...sentiments !

Bienvenue à tous les peintres, dessinateurs, sculpteurs....qui voudront exprimer les leurs.

Inscriptions par mail à musilyre@orange.fr
ou téléphone au 02 37 49 83 23





• Champ-livres •

... la bibliothèque de Champrond en Gâtine

Ouverture de la Bibliothèque

Mardi
De 16h30 à 18h30
(hors congés scolaires)
Samedi
De 10h à 12h

Fermeture estivale :
août

1800 livres à votre disposition =
900 livres de la Bibliothèque de Champrond
+ 900 livres prêtés par La Bibliothèque
départementale de prêt d'Eure et Loir
(640 ont été renouvelés en décembre 2013
par le passage du bibliobus)

Nos achats de l'année vont être axés sur les BD ados, les livres pour enfants et les livres en gros caractères grâce à la subvention communale 2013.

Nous pouvons réserver les livres qui vous intéressent, ils sont livrés par la navette tous les mois.

Actions 2014

Tous les mois, nous sommes heureux d'accueillir les 3 classes de Champrond en Gâtine.

- le 17 février dernier a eu lieu « **Mille lectures d'hiver** » – lecture autour d'un thé ou d'une tisane.
- le 16 mars, nous avons participé à la **Foire aux livres** organisée par « **un petit air de culture** »
- le 10 mai, avec **Isabelle BESSE**, les enfants ont créé des figurines sur le thème « **dragons et princesses** », atelier créatif recyclage, suivi d'un goûter.

Nouveau !

Nous avons mis en place une nouvelle activité « **création-bricolage** » animée par **Isabelle BESSE** qui prend lieu et place de : « **Dis, raconte-moi une histoire** » .

- le **28 juin de 15h à 17h30**, sur le thème : "**mon animal, ma star**".
Les enfants, vous apporterez une photo de votre animal favori et vous confectionnerez un cadre pour cette photo et vous la décorerez à votre façon. Venez nombreux pour vous amuser en créant avec vos copains !
Cet atelier « **création-bricolage** » sera suivi d'un goûter.
- le **15 août**, nous serons au **vide-grenier** ... pour vendre les livres « désherbés » par la BDEL, ainsi que les livres qui nous sont donnés et qui ne peuvent rejoindre nos étagères...
Nous espérons avoir beaucoup de visiteurs et d'acheteurs...

RAMDAM 2014 : Le **RAMDAM** des bibliothèques des Portes du Perche organise cette année un concours d'écriture sur le thème du « **train** ».

Fil conducteur : un personnage célèbre existant ou ayant existé, fait un voyage en train sur une ligne existante ou ayant existé... il raconte son voyage et effectue trois arrêts où il sème des indices, et le texte se termine par : qui suis-je ?

Apportez votre texte avant le **6 septembre 2014**

Pour vous aider, des animations ont été proposées par notre Commune :

- le 22 février, **Isabelle BESSE**, un atelier-animation : « raconter une histoire en construisant un train » .
- du 22 mars au 12 avril, **Alain ZANY**, une thématique philatélique sur le thème « l'épopée du train » .
- le 12 avril, **Claude THEVENIAULT**, découverte du modélisme ferroviaire.

Mr Jean Claude RENAUDOT anime depuis la rentrée 2012, l'initiation ou le perfectionnement en informatique.

Tous les mardis de 16 à 17h pour les débutants,
de 17 à 18h pour le perfectionnement (sur rendez-vous).

N'attendez plus, faites le pas vers un monde qui sera bientôt incontournable.

Gestion et animation de la bibliothèque par les bénévoles :

Isabelle Besse (Secrétaire), Denise Bigeault, Angela Bruneau, Ginette Camus, Mireille Marie (Trésorière), Sandrine Septier (Vice-présidente), Catherine Zany (Présidente)

Contact : champ.livres@gmail.com

Venez nous rendre votre visite à la bibliothèque.

A bientôt.

L'équipe de Champ-livres.





• **Comité des fêtes et Champ-livres** •

✻ **2ème Carnaval de Champrond (le 12 avril 2014)**

Champs-livres s'est associé au **Comité des Fêtes** pour la réalisation de ce **2ème carnaval**.

« **Obélix** » réalisé et costumé par les enfants a été très réussi. Nous l'avons accompagné dans une bonne humeur générale, tous déguisés, jusqu'au terrain des sports près de la Salle des Fêtes, où il a été brûlé, comme le veut la coutume.



• **Comité des fêtes** •

✻ **Repas de Printemps du 13 avril 2014**

Nous avons été accueillis par Carole et Bruno SPOTBEEN du restaurant de la Table du Perche qui ont élaboré et confectionné un excellent repas.



Le repas a été animé par Christine et Maxime de l'école d'accordéon de Nogent le Rotrou.

Belle journée dans une ambiance très conviviale, les 54 participants ont pu apprécier le repas au son de l'accordéon.



Les deux doyens de ce repas, Josiane MOISAN âgée de 86 ans et André BEDUIT âgé de 93 ans, se sont vus offrir par la commune un panier garni confectionné par la Ferme des Saveurs composé de nombreux produits locaux.

La journée terminée, chaque dame présente à ce repas, a pu emporter la fleur qui lui était destinée.



Des photos ont été prises, chaque participant pourra les consulter en mairie et nous pourrons les transférer par messagerie électronique.



✻ **Fête des voisins du 23 Mai 2014**

Les conditions météo n'ont pas permis de profiter du "plein air" pour l'édition 2014 de « la fêtes des voisins ».



45 Personnes sont venues partager le repas du soir organisé par le comité des fêtes de Champrond-en-Gâtine sous le préau de l'école.



Une nouvelle fois, la bonne humeur, la convivialité étaient au rendez-vous.

Un grand bravo aux organisateurs.



La municipalité remercie également les initiatives prises à différents endroits du village pour partager un moment bien sympathique...

A l'année prochaine.....





Festivités des 13 et 14 juillet

Le 13 Juillet

-  **19 h 00** : Pot de l'Amitié à la salle des fêtes.
-  **20 h 00** : Repas
12 € / Adulte et 5 € / enfant de – de 10 ans (une boisson offerte pour les enfants)
Sur réservation à la mairie avant le 8 juillet au 02 37 49 80 20
-  **22 h 00** : Retraite aux flambeaux
Départ Salle des fêtes
-  **23 h 00** : Feu d'artifice et
bal à la salle des fêtes animé par l'Orchestre PIERROT MUNETTE



Le 14 Juillet

-  **08 h à 12 h 30** : Concours de pêche
(Truites offertes par la municipalité)
avec une pause de 10h00 à 10h30 (Sandwichs, café, boissons.... en vente)
-  **15 h** : Jeux autour de la salle des fêtes
Chasse aux trésors, etc ...



Brocante Saint Sauveur du 15 Août



La brocante de la ST SAUVEUR est organisée
le **vendredi 15 Août de 6 heures à 18 heures**
à la salle des fêtes

Emplacements non réservés : les exposants sont placés à l'arrivée,
Artisanat d'art à l'intérieur de la salle sur réservation.



Restauration rapide et buvette sur place.

• les petites mains •

Les enfants de l'atelier ont réalisé plusieurs objets depuis le début de l'année :

♥ le cœur en dentelle aux fuseaux pour la fête des mères



■ un petit panier réalisé en pergamano pour Pâques



Salle associative au dessus de la mairie
72 Grande rue
Horaires : de 13h30 à 17 heures,
atelier des enfants de 16h30 à 17h30



Activités proposées : patchwork, boutis (3 lundis/mois), cuisine (1 lundi/mois), couture (1 vendredi/mois), dentelle aux fuseaux ou broderie traditionnelle (1 vendredi/mois), pergamano -dentelle sur papier parchemin- (1 vendredi/mois), 1 atelier ouvert aux enfants de primaire (le vendredi soir) .

Renseignements : Marie France Moinet
Tél : 06 95 87 50 92





• **la Société de Pêche** •



✱ **Concours de pêche du 17 mai 2014**

36 pêcheurs ont répondu "présents" lors du concours du 17 Mai organisé par la société de pêche.

Au total cumulé, après la pesée de chaque concurrent, nous comptabilisons 20,00 kg de prise de truite.

Un lâcher de truite de 30,00 kg a eu lieu la veille du concours, certains pêcheurs étaient même au rendez-vous pour y assister.

Dès à présent, à mettre dans vos agendas ! Prochain concours le 21 Juin 2014 qui sera suivi d'un repas.

Ci dessous la photo des 3 gagnants par catégories



Gagnant de la catégorie enfant



Gagnant de la catégorie femme



Gagnant de la catégorie homme avec le président qui effectue la pesée



• **Un petit Air de Culture & Perchemin** •



Dimanche 22 Juin :
Ne ratez pas le premier SLG !!!



Les Associations « Un Petit Air de Culture » et « Perchemin » organisent le 22 Juin prochain leur premier « Sentier Gourmand et Littéraire » (SLG).

Cette balade d'environ 7kms vous permettra de découvrir les environs de Champrond, mais également... La gastronomie et ... les Dieux de l'Inde !

Trois haltes ponctueront cette promenade. Au cours de ces haltes, vous pourrez vous désaltérer et vous restaurer avec des spécialités indiennes et écouter des mini-lectures (par les comédiennes du « Petit Théâtre de Champrond ») qui vous permettront de vous familiariser un peu avec les légendes du Panthéon hindouiste.

Cette balade est accessible à tous, d'autant plus qu'une « voiture balais » est prévue (aux haltes).

Inscrivez-vous sans tarder avant le 17 Juin (date impérative)*

soit auprès de Nicole Caillard (02 37 49 85 33)

soit auprès de Véronique Réaud (02 37 49 83 23)

Le prix tout compris pour cette balade est de :

- 7€ pour les non adhérents,
- 5€ pour les adhérents de nos deux associations,
- 3€ pour les enfants de moins de 12 ans.

Nous espérons vous accueillir nombreux pour partager cette nouvelle aventure !

*Attention aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement intégral. Tous les détails concernant rendez-vous et organisation vous seront communiqués au reçu de votre règlement.

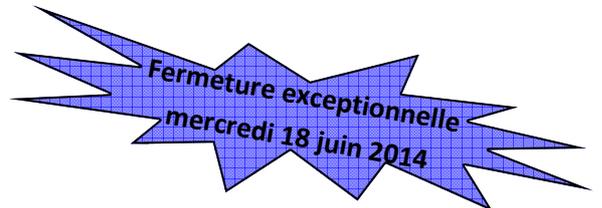




● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE **OU** HABITANT SUR LA COMMUNE.
LIBRE À VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (fdc.champrond@gmail.com)

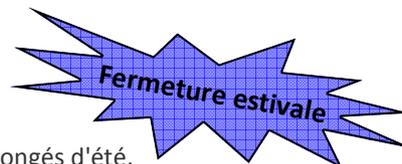
◎ Le d'Aligre (point poste) ◎



Depuis le 16 Mars 2014, **le d'Aligre ouvre le dimanche de 9h à 12h30.**

Rappel : Le d'Aligre est également ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 20h, le samedi de 7h30 à 20h.

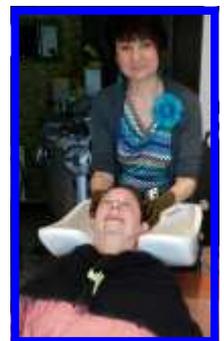
◎ Odile 'Tiff ◎



Comme chaque année, le salon Odile 'tiff fermera le salon pour les congés d'été,

le salon sera fermé du vendredi 8 août 2014 au soir et réouverture le mardi 26 août 2014 à 9h00.

Bonnes vacances à tous.



● Etat civil ●

Naissances :

QUENTIN Gabin né le 01/10/2013 à Le Coudray domicilié le Bois des Pâtisseries

ROUSSEAU Tom né le 26/01/2014 à Le Coudray domicilié 2 Route d'Illiers

DELUGEARD Lylou née le 22/02/2014 à Le Coudray domiciliée 58 Grande Rue

HUSSON Alix née le 12/03/2014 à Le Coudray domiciliée 40 Grande Rue

PROUST Noé né le 14/05/2014 à Le Coudray domicilié 5 Route de La Loupe

PROUST Lilou née le 14/05/2014 à Le Coudray domiciliée 5 Route de La Loupe

CERTAIN Thibo né le 27/05/2014 à Le Coudray domicilié 12 Grande Rue



Décès :

MARC Monique décédée le 18/01/2014 à La Loupe domiciliée 7 Route de La Loupe

CHASTENET André décédé le 18/01/2014 à Villejuif domicilié à Villemaigre

COURNUT Patricia décédée le 24/01/2014 à Le Coudray domiciliée 1 rue de la Guèze

Mariages :



DEBONNE Gérard et LATIMIER Sylvie le 20/01/2014 domiciliés 23 Grande Rue

CHAILLIE David et CHARRUAU Stéphanie le 07/06/2014 domiciliés 6 Route d'Illiers





• Les services communaux et intercommunaux •

≈ Mairie de Champrond en Gâtine ≈

Tel : 02-37-49-80-20

Tel : 09-77-81-00-90

Télécopie : 02-37-49-80-26

E.Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie:

Le mardi de 17h à 19h : Mr Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : Mr Guillemet Philippe

Le samedi de 9h30 à 11h30 : Le maire ou les adjoints.

Nouveaux habitants :

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ modifier votre adresse sur votre carte d'identité,
- ✓ vous inscrire sur la liste électorale,
- ✓ nous indiquer si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.
- ✓ inscrire vos enfants à l'école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique.



≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.

≈ Ordures ménagères et déchetterie ≈



Informations du S.I.R.T.O.M

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Tri des Ordures Ménagères

Depuis le 02 Juin 2014, la collecte des ordures ménagères a lieu **le LUNDI MATIN (*)**.
Ce changement fait suite à la mise en place du nouveau contrat avec notre prestataire.

⇒ Merci de mettre les containers et sacs à disposition dès **LE DIMANCHE SOIR**.



Merci d'éviter de les sortir plusieurs jours à l'avance afin de limiter les dégradations par les animaux.

* : Lorsque le lundi est un jour férié, le jour de ramassage est décalé au mardi.

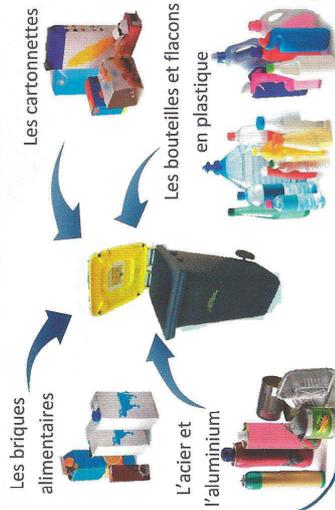
A noter : le S.I.R.T.O.M (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures ménagères) vient d'ouvrir un site internet très pratique pour une meilleure gestion de nos déchets. Adresse <http://www.sirtom-courville.fr/>

Cf. la lettre du compostage dans les dernières pages de ce bulletin municipal.



CE QUI EST RECYCLE N'EST PLUS A ELIMINER ⇒ PENSONS AU TRI

RAPPEL CONSIGNES DE TRI



Don à Savoir :

- ❖ Les emballages doivent être vides mais inutile de les laver
- ❖ Grâce au tri : 2210 tonnes de déchets recyclés = 3320 tonnes de matières premières
- ❖ Les déchets indésirables retrouvés dans le bac jaune coûtent 40 000 € par an au SIRTOM de Courville.

Attention Le verre et le papier sont collectés en apport volontaire.

Pour connaître l'emplacement le plus proche de chez vous, ou le plus approprié dans vos déplacements, rendez-vous sur la page : www.sirtom-courville.fr/infos_pratiques.php



POURQUOI TRIER ?

- Grâce au tri, les déchets sont recyclés, ce qui permet :
- d'économiser des matières premières et réduire l'émission de CO₂,
 - de créer des emplois locaux (tri, collecte...),
 - de maîtriser les dépenses liées aux traitements des déchets ménagers.
- Ex : chaque tonne de verre trié permet au SIRTOM d'économiser plus de 226 €.**



LETTRE D'INFORMATION - Mai 2014

www.sirtom-courville.fr

Sommaire

Le mot du président

Tous les changements liés au nouveau marché de collecte

Rappel des consignes de collecte

Focus sur le tri

Retrouvez notre site sur votre smartphone en flashant ce code :



www.sirtom-courville.fr

A LA UNE

CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE à compter du 02 juin :

Tous les détails en pages intérieures

MISE EN LIGNE DU SITE INTERNET DU SIRTOM :

Retrouvez toutes les informations sur : www.sirtom-courville.fr

Edito,

Les ordures ménagères que nous produisons nécessitent de notre part quelques gestes simples. Ce sont des gestes de tri : d'un côté ce qui peut être composté, de l'autre les emballages vers le bac jaune, le verre dans les points d'apports volontaires verts et le papier dans les points d'apports volontaires bleus.

Ces bonnes pratiques permettent à coup sûr de diminuer les volumes à traiter et de réduire les coûts en ayant un sac d'ordures ménagères plus allégé.

Cette lettre d'information vous rappelle les consignes simples de tri que nous devons respecter. Elle vous informe également sur le nouveau calendrier des collectes qui s'appliquera à partir du 2 Juin prochain, suite au renouvellement du marché avec la société VEOLIA Propreté. Ne vous laissez pas surprendre, il est possible que le jour et l'heure de collecte change dans votre commune.

Le site internet du SIRTOM qui vient d'être mis en ligne vous apportera par ailleurs toutes les informations et les contacts utiles pour une bonne gestion de vos déchets.

Jacky JAULNEAU, Président du SIRTOM.

SIRTOM de Courville-sur-Eure, La Loupe et Senonches - Rue du 19 Mars 1962 - 28190 COURVILLE-SUR-EURE
02 37 23 32 63 - sirtomcourville@wanadoo.fr



CHANGEMENT DU CALENDRIER DE COLLECTE à compter du 02 JUIN 2014

Suite au départ de plusieurs communes, une nouvelle organisation est mise en place sur le SIRTOM,

ATTENTION : tournées réorganisées = horaires de passage différents

Notre conseil, même si le calendrier ne change pas pour votre commune :

- Si vous êtes collecté le matin, sortez vos poubelles la veille au soir
- Si vous êtes collecté l'après-midi, sortez vos poubelles avant 10h00.

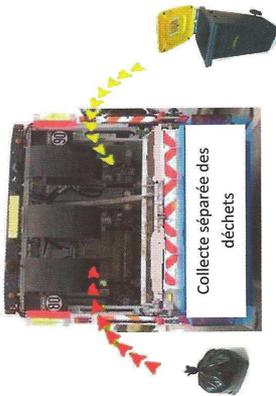
NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE

Commune	Jour de collecte	Commune	Jour de collecte
BELHOMERT-GUEHOVILLE	Jeu di Après-midi	LE THIEULIN	Mardi Après-midi
BILLANCELLES	Vendredi Après midi	LOUVILLIERS LES PERCHE	Lundi Après midi
CHAMPROND EN GATINE	Lundi Matin	MANOU	Jeu di Après-midi
CHUISNES	Mardi Matin	MEAUCE	Mardi Après-midi
CORVEES Les YYS	Mardi Après-midi	MONTIREAU	Mardi Matin
COURVILLE SUR EURE	Vendredi Matin	MONTLONDON	Mardi Matin
DIGNY	Lundi Après-midi	ORROUER	Lundi Matin
FONTAINE LA GUYON	Vendredi Après-midi	PONTGOUIN	Vendredi Après-midi
FONTAINE SIMON	Mardi Après-midi	ST ARNOULT DES BOIS	Mercredi Après-midi
FRIAIZE	Mardi Après-midi	ST DENIS DES PUITTS	Mardi Après-midi
FRUNCE	Lundi Matin	ST ELIPH	Mardi Matin
JAUDRAIS	Lundi Après-midi	ST GERMAIN LE GAILLARD	Vendredi Matin
LANDELLES	Mercredi Après-midi	ST LUPERCE	Lundi Matin
LA FRAMBOISIERE	Lundi Après-midi	ST MAURICE ST GERMAIN	Jeu di Après-midi
LA LOUPE	Mercredi Matin	ST VICTOR DE BUTHON	Lundi Matin
LA SAUCELLE	Lundi Après midi	SENONCHES	Jeu di Matin
LE FAVRIL	Mercredi Après-midi	VAUPILLON	Mercredi Après-midi
LE MESNIL THOMAS	Lundi Après midi	VILLEBON	Mardi Matin

Rappel : lors d'un jour férié toutes les collectes de la semaine qui le suivent sont décalées d'une journée.



LETTRE D'INFORMATION DU S.I.R.T.O.M. (2/2)



CE QUI NE CHANGE PAS...

Grâce à des camions « bi-compartmentés », les ordures ménagères et les emballages ménagers sont collectés séparément dans le même camion toutes les semaines.

Ce système permet :

- de faciliter la gestion des déchets pour l'utilisateur
- de maîtriser les coûts et les impacts environnementaux en réduisant les distances parcourues

Rappel : les bacs ne doivent pas rester sur la voie publique en dehors des jours de collecte.

RAPPEL DES CONSIGNES DE COLLECTE DU BAC A COUVERCLE JAUNE:

- les bacs doivent être fermés car les cartons mouillés ne sont pas recyclables.
- ils ne doivent contenir QUE des emballages ménagers, et être remplis au moins aux ¾.

Ce bac est destiné à simplifier le geste de tri de l'utilisateur mais un tri de bonne qualité est indispensable. Aussi, avec la mise en place du nouveau marché au 1^{er} juin 2014 :

le SIRTOM ne collectera plus les bacs non conformes aux consignes de collecte.

Pour en savoir plus sur les consignes de tri, reportez-vous page suivante.





Horaires déchetterie de St Eliph

HORAIRES D'ETE du 01 mars au 31 octobre - Fermée les jours fériés

ETE

Lundi : fermée
Mardi : 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Mercredi : 13h30 à 18h30
Jeudi : 13h30 à 18h30
Vendredi : 13h30 à 18h30
Samedi : 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Dimanche : 09h00 à 12h00



Point de recyclage

**Téléphones portables et
cartouches jet d'encre**

Accessible à la mairie de
Champrond

FNATH RECYCLAGE

Un geste éco-citoyen pour
soutenir les accidentés de la vie

≈ Service communal d'eau potable et d'assainissement ≈

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures.

En cas d'urgences le soir et le week-end, vous pouvez contacter

M. Jean TAQUET au 02.37.37.35.36 ou M. Denis GRANGER au 06.77.01.60.76.

■ **LE SERVICE MUNICIPAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PROPOSE AUX ABONNES DE REGLER MENSUELLEMENT LEUR FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT** ■

Le principe est basé sur le volontariat et les personnes intéressées doivent se déclarer au préalable et nécessairement auprès de la mairie de Champrond-en-Gâtine.

→ Le principe est le suivant : le foyer mensualisé recevra donc en début d'année prochaine un échéancier de dix prélèvements calculés sur la base de 80 % de la consommation de l'année précédente et 1/10ème de l'abonnement.

Le prélèvement s'effectuera le 10 de chaque mois.

Suite à la relève du compteur, une facture de solde sera adressée aux abonnés.

Les abonnés intéressés par la mensualisation doivent retirer un dossier comprenant le contrat de mensualisation et l'autorisation de prélèvement à la mairie.





RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU Champrond - en - Gâtine

Si vous êtes absent le jour de la relève, Vous pouvez nous communiquer votre index dans les 24H suivant la date indiquée.
Mairie de Champrond-en-Gâtine 02 37 49 80 20.

	Dates	Période	Dates	Période
L' Rue de l'	18-juin 19-juin	journée journée	17-juin 19-juin	journée journée
A Aiguillon Arcade	18-juin 19-juin	journée journée	17-juin 17-juin	journée journée
B Rue du Bois des Souches Beauvais Beauvais	17-juin 18-juin 18-juin	journée journée journée	17-juin 17-juin 17-juin	journée journée journée
C Château d'Eau Chaussée Combres Cornets des Charmilles	19-juin 17-juin 17-juin 18-juin 17-juin	journée journée journée journée journée	16-juin 17-juin	journée journée
D Route Départementale 923	18-juin	journée	18-juin	journée
E Eglise Rue de l' Rue de l'	17-juin 19-juin 17-juin	journée journée journée	18-juin 18-juin 18-juin	journée journée journée
F Rue de la Alliée de la Rue de la	17-juin 17-juin 19-juin	journée journée journée	18-juin	journée
G Gillet Graiserie Guéze	19-juin 18-juin 17-juin	journée journée journée	18-juin	journée
H Huberts	18-juin	journée	18-juin	journée
I Illiers	17-juin	journée	17-juin	journée
L Route de La Loupe Landry Landry Grand Bois Landry Pettit Bois Landry Rue de Saint Laurent Rue du Lavoir Lucasserie Lutonnerie	17-juin 18-juin 18-juin 18-juin 18-juin 19-juin 19-juin 19-juin 17-juin	journée journée journée journée journée journée journée journée journée	18-juin	journée
M La Massonnerie Moulin Muid	18-juin 18-juin 18-juin 19-juin	journée journée journée journée	18-juin 18-juin 18-juin 18-juin	journée journée journée journée
O Les Orgeries	17-juin 17-juin 19-juin	journée journée journée	18-juin	journée
P Ruelle de Rue du Rue du Ruelle du Ruelle du	19-juin 18-juin 17-juin	journée journée journée	17-juin 19-juin 17-juin 17-juin 17-juin	journée journée journée journée journée
R Rue (D923) Rosiers	17-juin	journée	16-juin 17-juin	journée journée
S Suardene	17-juin	journée	18-juin	journée
T Ruelle de la Tour Tourcheronde	19-juin 19-juin 19-juin	journée journée journée	17-juin 18-juin	journée journée
V Le Les Les Grandes Villemaigre	17-juin 19-juin 19-juin	journée journée journée	18-juin 18-juin 18-juin 18-juin	journée journée journée journée
Z Z.A Z.A D923	18-juin	journée	18-juin	journée

INFORMATIONS :
Nous vous remercions à l'avance de nous faciliter l'accès au compteur (Fosse dégagée, Chien attaché, Portail ouvert, ...). Si votre compteur se situe sur la voie publique ou s'il est accessible, votre présence n'est pas obligatoire. Notre agent est équipé d'un badge officiel (Service des eaux Champrond en Gâtine).





~ Pour la tranquillité à Champrond et la bonne entente entre voisins... ~

Extrait de l'Arrêté préfectoral relatif aux bruits n° 1052 en date du 21 / 06 / 96

Article 2 - Sans préjudice des dispositions du décret n° 95.408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Article 3 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



Article 4 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Puis-je faire du feu dans mon jardin ?



Nous tenons à vous rappeler que l'élimination des déchets verts par brulage à l'air libre, est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Cependant, à condition qu'elle reste exceptionnelle et ne concerne que de faibles quantités, cette pratique peut être tolérée, sous réserve qu'il n'en résulte aucune gêne pour le voisinage et qu'elle ne présente pas de risque pour la sécurité routière et incendie.



Des crottes de chien dans les rues ...



Quoi de plus désagréable que de se promener les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines !!! Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter à la poubelle. Simple, non ?!?!?

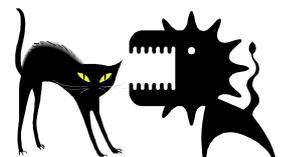
Merci d'avance.



Les animaux errants dans les rues...

Lorsque vous voyez des animaux errants dans les rues, merci de contacter la mairie.

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.



Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.





• Numéros infos et permanences utiles •

↳ Numéros utiles

SECURITE :

S.A.M.U : 15 POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17

La Maison de Santé des Portes du Perche est située au 2, avenue du Perche à La Loupe. Le 17 février 2014, la Communauté de Communes des Portes du Perche a inauguré sa nouvelle Maison de santé pluridisciplinaire à La Loupe. Une vingtaine de professionnels de santé s'y sont déjà installés.

DENTISTES à La Loupe

Dr. SACCENTI		
Dr ANDREI	2 impasse de la Cerisaie	02 37 81 05 12
Dr HEMERY		
DR HAMAL	2, avenue du Perche	02 37 52 32 96

DOCTEURS GÉNÉRALISTES à la Loupe

Dr. BIGARD	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr CASADEI - PUIS	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr. PUIS	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr. SDROBIS	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr. LYSZLIEWICZ	6, rue des Drs Filleul	02 37 81 17 48
Drs SERRY	5, rue Delaperrelle	02 37 81 19 46

SPECIALISTES à La Loupe

M. et MM LE GUERNIGOU Cabinet de sages femmes	2, avenue du Perche	02 18 00 50 11
Mlle DE PAUW Orthophoniste	2, avenue du Perche	02 37 52 99 74
Dr ROUVEROUX Rhumatologue	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr MEUNIER Psychiatre	2, avenue du Perche	02 37 28 74 66
Mme PROUVEUR SELTEMANN Psychologue pour enfants	2, avenue du Perche	02 37 81 21 18
M. LAUNAY Ostéopathe	17, place de l'hôtel de ville	06 67 92 22 53
Dr HAU DUMOULIN Dermatologue	2, avenue du Perche	02 37 53 33 48
Mme COLOMBELLI Diététicienne	2, avenue du Perche	02 37 21 61 82
M. COUSIN, M. LIVIU Kinésithérapeute	2, avenue du Perche	02 37 81 13 92

M. TOULEMONDE, Mme BOHIN Kinésithérapeute	2, avenue du Perche	02 37 81 30 11
M. PERROT Kinésithérapeute	18, rue Marceau BELHOMERT	02 37 37 05 19
M. SIMEAU Podologue	17 place de l'Hôtel de Ville	02 37 52 25 67
Mme TOULEMONDE Podologue	2, avenue du Perche	02 37 81 30 11

INFIRMIERES

Mme DOLLEANS	2, avenue du Perche	02 37 81 06 58
Mme DUPIN	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mme HIRON	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
M. CHAMBON	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mle GONSARD	2, avenue du Perche	02 37 81 09 04

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE

S.E.L.A.R.L. "C+BIO"	2, avenue du Perche	02 37 81 30 00
----------------------	---------------------	----------------

OPTICIENS

Optique du Gros Chêne	5 place de l'Hôtel de Ville	02 37 81 16 19
Optique Pigeard	10 place de l'Hôtel de Ville	02 37 81 07 12

PHARMACIES

Pharmacie Centrale	4 rue du 17 juin 1944	02 37 81 19 89
Pharmacie de l'Etrier	21 rue de Chartres	02 37 81 13 19

AMBULANCES

Ambulances Assistance Secours	3, impasse de la Ceriseraie	02 37 81 24 59
Ambulances Loupéennes	27 avenue du Thymerais	02 37 81 15 66
Ambulances Thomas	2 bis, place du 11 août	02 37 81 15 66

HOPITAL

MAISON DE RETRAITE	Rue du Docteur Morchoisne	02 37 29 33 11
---------------------------	------------------------------	----------------





ENSEIGNEMENT :

Collège Jean Monnet 02 37 53 58 70
 Ecole Champrond-en-Gâtine 02 37 37 31 57
 Syndicat scolaire (Secrétariat) 02 37 81 15 04



LA MAISON DES P'TITS LOUPS Crèche halte garderie

3 rue Henri Dunant à la Loupe
 02 37 29 45 68

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU PERCHE

18 rue de la Gare - 28240 La Loupe 02 37 81 29 59
<http://www.cdc-desportesduperche.com/>

SIAP (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et de développement du Perche d'Eure et Loir)

18 rue de la Gare - 28240 La Loupe 02 37 29 09 29
 Email : paysperche.siap@wanadoo.fr

L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS

(coordonne la politique Petite enfance - Enfance - Jeunesse)
 Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe 02.37.29.94.47
 e-mail : lescontratsbleus@wanadoo.fr
 Site Internet : www.les-contrats-bleus.com

↳ Permanences

Association / organisme	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59
Pôle Emploi	Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi: 8h30 à 11h30 et 13h15 à 15h00 Mardi : 8h30 à 12h30	20, rue de la Serine Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)	Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30 02 37 25 62 29
Conseiller Général—Eric Gérard	Sur rendez-vous	Mairie de La Loupe	02 37 81 10 20
F.N.A.T.H (Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés)	4 ^e vendredi des mois de janvier-mars-mai-juillet -septembre-novembre	Mairie de la Loupe 15h30 – 16h30	
M.I.L.O.S 28 (Mission locale sud Eure et loir - ex PAIO) Mme Lasne	Tous les mardis sur rendez-vous	Mairie de la Loupe	02 37 52 57 71
RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h – 14h à 17h Mercredi : 9h à 12h et (sur RDV) l'après-midi Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h	18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 38 93
RETRAITE Sécurité Sociale Caisses Complémentaires ARRCO - CICAS	1 ^{er} et 3 ^e Mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 Plus de permanence : pour tous renseignements téléphoner	Mairie La Loupe	02 37 28 57 52
RSA	S'adresser à la DGAS AS		02 37 53 57 30
SECURITE SOCIALE	Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77
Office du tourisme	Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Gare La Loupe	02 37 81 24 00





 **LETTRE DU COMPOSTAGE (1/3)**

Commande de composteur possible à la Mairie 1 composteur gratuit par foyer.



La lettre du compostage

- Janvier 2014 -

Une lettre pour vous aider à composter

Depuis 2011, le SIRTOM réalise une campagne du compostage domestique qui s'étend peu à peu sur tout le territoire afin de réduire la quantité de déchets à traiter à l'usine d'incinération Orisane de Mainvilliers.

A cette occasion, vous avez pu obtenir un composteur.

Pour vous aider dans votre démarche, le SIRTOM a décidé d'éditer une lettre d'information sur le compostage domestique qui vous donnera des astuces, des informations sur les techniques de compostage, des indications sur l'utilisation du compost et sur d'autres techniques permettant de réduire les déchets organiques partant à la poubelle ou en déchèterie.

Bilan actuel du compostage domestique

Depuis 2011, 1375 foyers se sont équipés d'un composteur fourni par le SIRTOM. Ce qui représente environ 10 % des foyers du territoire. En tout, ce sont 16 communes du territoire qui ont pu participer à l'opération.

Grâce à cette opération, une part non négligeable des ordures ménagères a été détournée et valorisée. En effet, lorsque vous compostez tous vos déchets de cuisine, vous réduisez le poids de votre poubelle d'ordures ménagères de 40 %, ce qui représente 100 kg par an et par personne ! Votre action a donc un réel impact sur l'environnement : plutôt que d'incinérer vos déchets organiques, vous rendez à la terre ce

qu'elle vous a donné et en plus, vous fabriquez vous-même votre engrais.

Afin de sensibiliser les plus jeunes à cette problématique des déchets, le SIRTOM réalise des animations auprès des scolaires et des centres aérés dont des animations sur le compostage. En 2013, 26 animations ont été réalisées afin de sensibiliser 430 enfants. Et, en 2014 il est prévu encore plus d'animations !





LETTRE DU COMPOSTAGE (2/3)

Les règles d'or pour réussir son compost

1. Toujours bien aérer son compost

L'air doit atteindre toutes les couches de déchets. Sans air, les organismes vivants qui vont décomposer la matière organique en compost ne peuvent vivre. Le compost va alors pourrir et devenir source de mauvaises odeurs sans se transformer en compost.

Le processus de compostage est considérablement amélioré quand le compost est bien aéré.



2. Vérifier l'humidité de votre compost

Le compost doit être ni trop humide (les micro-organismes se noieraient) ni trop sec (ils manqueraient d'eau) afin que le processus de compostage fonctionne bien. D'autant plus que si le compost est trop humide, il va s'asphyxier et créer des mauvaises odeurs tout en se décomposant mal.

3. Mélanger déchets verts et bruns

Il est essentiel de mélanger les déchets dits « verts », riche en azote, avec les déchets dits « bruns », riches en carbone idéalement à part égales pour assurer la réussite de votre compost. C'est le régime alimentaire indispensable aux micro-organismes participant à la dégradation de la matière organique.



4. Le tas de déchets à composter doit toujours être en contact avec la terre

C'est indispensable ! Ainsi, les micro-organismes décomposeurs et vers de terre pourront coloniser le compost. Et, de ce fait, transformer les déchets en compost utilisable.

5. Ne pas mettre de déchets trop gros

Les micro-organismes décomposeurs agiront alors plus rapidement sur les déchets. Si nécessaire, coupez les déchets avec un sécateur ou un broyeur.

Les déchets « verts » ou humides

Epluchures de légumes et de fruits	Restes de repas
Marc de café et filtre, sachets de thé	Fleurs fanées
	Mauvaises herbes (non montées en graine)

Les déchets « bruns » ou secs

Feuilles mortes	Copeaux de bois
Branchages	Branches
Paille et foin	Coquilles d'oeufs





 **LETTRE DU COMPOSTAGE (3/3)**

Problèmes et solutions

<i>Symptômes</i>	<i>Causes possibles</i>	<i>Remèdes</i>
Odeur désagréable	Manque d'air (trop d'herbe par exemple) ou trop d'eau	Mélanger le tas et rajouter des déchets bruns et/ou grossiers Diminuer l'arrosage et protéger des fortes pluies
Le tas et le coeur du compost sont secs	Pas assez d'eau	Retourner le compost et arrosez-le
Le coeur du compost est compact	Manque d'aération	Mélanger en incorporant des matériaux grossiers
Présence d'insectes et d'animaux nuisibles	Les déchets de cuisine ne sont pas recouverts	Recouvrir les déchets de cuisine de déchets bruns Ne pas mettre de viande au compost

Les astuces

Vous trouvez que votre compost a du mal à démarrer, que vos déchets se dégradent lentement ? Vous pouvez ajouter des activateurs naturels :

Du compost mûr : afin que le compost démarre bien, il faut apporter des micro-organismes et une quantité suffisante d'Azote. Les micro-organismes sont naturellement présents dans les déchets et la nature. Mais l'idéal est d'avoir un ami qui possède déjà du compost. Demandez-lui un peu de son compost et incorporez-le en début de compostage. Votre compost démarrera plus vite.

L'ortie ou la consoude : coupez et ajouter quelques poignées dans le compost puis mélangez (attention, ne pas les mettre quand elles sont en fleur/graine sans quoi vous répandrez leurs graines dans le compost !).

La levure de bière : mélangez de la levure de bière avec un peu de sucre dans l'eau tiède et rajouter la mixture avec vos matières au démarrage (un bloc de levure + 100 grammes de sucre + 5 L d'eau).

Ecrivez-nous !

Pour le prochain numéro, envoyez-nous vos techniques de compostage, vos astuces pour réussir votre compost et vos astuces de jardinage à l'adresse mail suivante :

prevention-sirtomcourville@orange.fr

ou par voie postale :

SIRTOM – La lettre du compostage

Rue du 19 mars 1962

28190 Courville-sur Eure



LA FEUILLE de chou

- *Les petites annonces* •

La prochaine édition de la feuille de Chou sera distribuée :

le vendredi 12 septembre 2014

Date butoir de remise des articles : le vendredi 22 août 2013

À l'adresse suivante : fdc.champrond@gmail.com

Si cette date de distribution ne convenait pas pour l'annonce d'une de vos manifestations, merci de nous en informer au plus vite.

Associations, artisans, artistes, commerçants,

Pensez à nous communiquer
votre adresse mail.

